



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
...
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, était réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur John STEIMER,

Président : M. John STEIMER

Présents : M^{mes} Marie CARRION, Mireille ROQUES, Marielle CUINET, Angela CALMONT,
Karine LEYDIER, MM. Sébastien NEROCAN, Didier LAURENS, Daniel PIQUES, Jean ARHAINX, John STEIMER

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire : M^{me} Angela CALMONT

Ouverture de la séance à 20h35

Ordre du jour

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 38-2019 portant sur l'adoption de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS entre TERRES DU LAURAGAIS et les communes adhérentes

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier l'instruction des autorisations (hors Cua) et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme cela a déjà été fait en 2018 et 2019, mais sur la base de nouvelles modalités contractuelles.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'adoption de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS entre TERRES DU LAURAGAIS et les communes adhérentes.

Délibération n° 39-2019 portant sur l'approbation du montant des attributions de compensation, enveloppe VOIRIE, fixée dans le cadre de la révision libre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 23-2019 prise par le Conseil Municipal, en date du 27 août 2019, validant le rapport CLECT n° 4 « Révision libre enveloppe VOIRIE 2019 » de la Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS, par délibération n° 2019_188, en date du 15 octobre 2019, a acté, avec 4 abstentions et 64 voix POUR, les modalités d'attributions de compensation du rapport VOIRIE pour l'année 2019.

Monsieur le Maire indique que le montant des attributions de compensations de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE est donc modifié comme suit :

Commune	Montant des AC à verser par TERRES DU LAURAGAIS au 1 ^{er} janvier 2019	Révision libre AC voirie	Montant de l'AC versé par TERRES DU LAURAGAIS à la commune après révision libre AC voirie
TREBONS SUR LA GRASSE	54 130 €	15 000 €	39 130 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'approbation du montant des attributions de compensation, enveloppe VOIRIE, fixée dans le cadre de la révision libre.

Délibération n° 40-2019 portant sur l'obligation de mise en place d'un défibrillateur à l'école maternelle et son contrat de maintenance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'obligation de mettre en place un défibrillateur à l'école maternelle n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020. En effet, l'école maternelle est un ERP de catégorie 5.

Le conseil municipal décide donc d'annuler la délibération n° 40-2019.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à participer à l'opération lancée par l'AMF le 10 décembre 2019 concernant l'appel d'offre pour l'achat du défibrillateur.

Toutefois, un contrat d'entretien a été demandé pour le défibrillateur existant, situé à l'ancienne mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'annulation de la délibération n° 40-2019.

Décision Modificative n° 06-2019 portant sur la mise en place d'un défibrillateur à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en annulant la délibération n° 40-2019, il est inutile de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'annulation de la Décision Modificative n° 06-2019.

Questions diverses

Néant

Clôture de séance à 21h40

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la Mairie le 12 décembre 2019 et que la convocation avait été faite le 3 décembre 2019.

La secrétaire de séance

